Nations Unies ST/SG/SER.E/852

Secrétariat

Distr. générale
7 août 2018
Français
Original : russe

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 6 juillet 2018, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de communiquer des renseignements concernant les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en mai 2018 et les objets spatiaux qui ont cessé d'exister pendant cette période (voir annexe).

V.18-05350 (F) 240818 270818

Merci de recycler

Annexe

Données sur les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en mai 2018*

1. En mai 2018, la Fédération de Russie n'a lancé aucun objet placé sous son contrôle qui, conformément à la pratique établie et à ses obligations internationales, était inscrit au Registre des objets lancés dans l'espace.

2. En mai 2018, la Fédération de Russie n'a pas lancé d'objet spatial pour le compte de clients étrangers.

3. Au 31 mai 2018, à minuit, heure de Moscou, aucun objet spatial appartenant à la Fédération de Russie n'avait quitté son orbite terrestre au cours du mois écoulé.

* Les données d'immatriculation sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.